



Perceptions des personnes âgées en matière de services de santé et de couverture médicale au Maroc

Abderrahman YASSINE, CERED-HCP

A l'occasion de la journée internationale des personnes âgées, célébrée par la communauté internationale le 1^{er} octobre, on présente dans cette étude quelques éléments d'information relatifs à la situation des personnes âgées au Maroc, en mettant l'accent plus particulièrement sur les perceptions des personnes âgées en matière de services de santé et de couverture médicale.

Dans ce sens, à travers les résultats de l'Enquête nationale sur la perception qu'ont les ménages de quelques cibles des principaux Objectifs du développement durable (2016) (*), la présente contribution vise à approfondir la connaissance de cette catégorie de la population afin d'éclairer les différents acteurs des politiques publiques sur les personnes âgées. Il s'agit d'analyser les opinions des citoyens âgés de 60 ans et plus sur les services de santé publique et le système de couverture médicale, de comprendre leurs perceptions pour appréhender leurs préoccupations et attentes par rapport aux services de base.

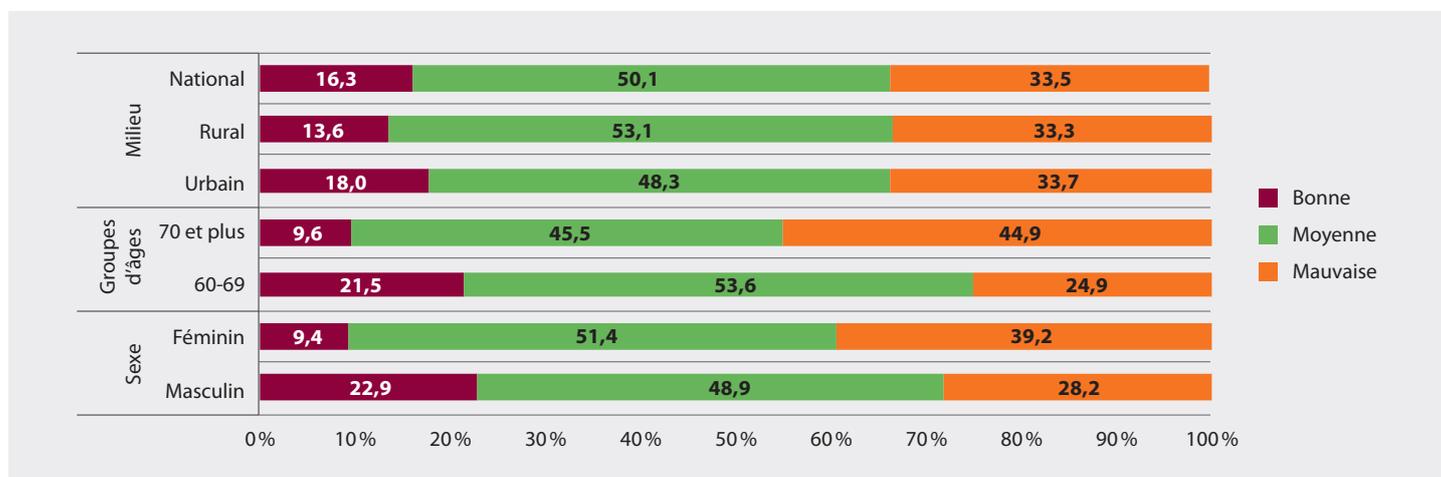
État de santé vulnérable des personnes âgées

Les personnes âgées souffrent davantage de maladies du fait de la forte prévalence des maladies chroniques. Les résultats de l'ENPSF réalisée par le ministère de la Santé ont montré que, près de deux personnes âgées sur trois (64,4 %)

ont rapporté avoir au moins une maladie chronique, cette prévalence est de 66,3 % chez les citadins et de 61,2 % chez les ruraux. Ce taux de prévalence des maladies chroniques augmente en fonction de l'âge, passant de 59,5 % pour la tranche d'âge 60-69 ans à 71 % pour la tranche d'âge 70 ans et plus.

Figure 1

Perception de leur état de santé par les personnes âgées de 60 ans et plus, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, 2018



Source : Élaboré par l'auteur, ENPSF (2018).

(*) L'étude utilise aussi des résultats émanant de l'Enquête nationale sur les sources de revenu 2019 conduite par le HCP et de l'Enquête nationale sur la population et la santé familiale 2018 élaborée par le ministère de la Santé.

De plus, en raison de l'augmentation des problèmes de santé chroniques, le vieillissement entraîne souvent une augmentation du nombre de personnes à risque d'invalidité. En examinant spécifiquement l'incapacité fonctionnelle, un peu moins de la moitié (45,7 %) des personnes âgées de 60 ans et plus sont en situation d'incapacité physique limitant leur activité quotidienne, proportion qui atteint 63,6 % dans la population de 70 ans et plus. De même, les résultats du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2014 ont montré que dans la population handicapée un peu moins de la moitié (46,5 % : 791 264 personnes) est âgée de 60 ans et plus, soit une prévalence des handicapés de 25 % chez les personnes âgées.

S'agissant de la perception de leur santé, 58,6 % des personnes âgées de 60 ans et plus considèrent qu'elle s'est dégradée comparativement à l'année précédant l'enquête, surtout chez le groupe d'âge 70 ans et plus (68 %) et chez les femmes (64,4 %). Ainsi, en 2018, une personne sur trois (33,5 %) se considère en mauvaise santé, cette perception concernant plus spécifiquement la tranche d'âge 70 ans et plus (44,9 %) et les femmes (39,2 % contre 28,2 % pour les hommes). Néanmoins, 50,1 % des personnes âgées de 60 ans et plus ont jugé avoir un état de santé moyen, aussi bien les femmes que les hommes, avec des taux respectifs de 51,4 % et 48,9 % ; et 16,3 % d'entre elles se considèrent en bonne santé, les hommes davantage (22,9 %) que les femmes (9,4 %).

Prédominance d'une vision négative des services de santé publique et du système de couverture médicale

Selon les personnes âgées enquêtées, le système de santé marocain est caractérisé par la mauvaise qualité des services de santé publique, à cause de la faiblesse des infrastructures

et des ressources et la montée continue « des dépenses catastrophiques » de santé pour leurs ménages, causant un appauvrissement supplémentaire des plus démunis.

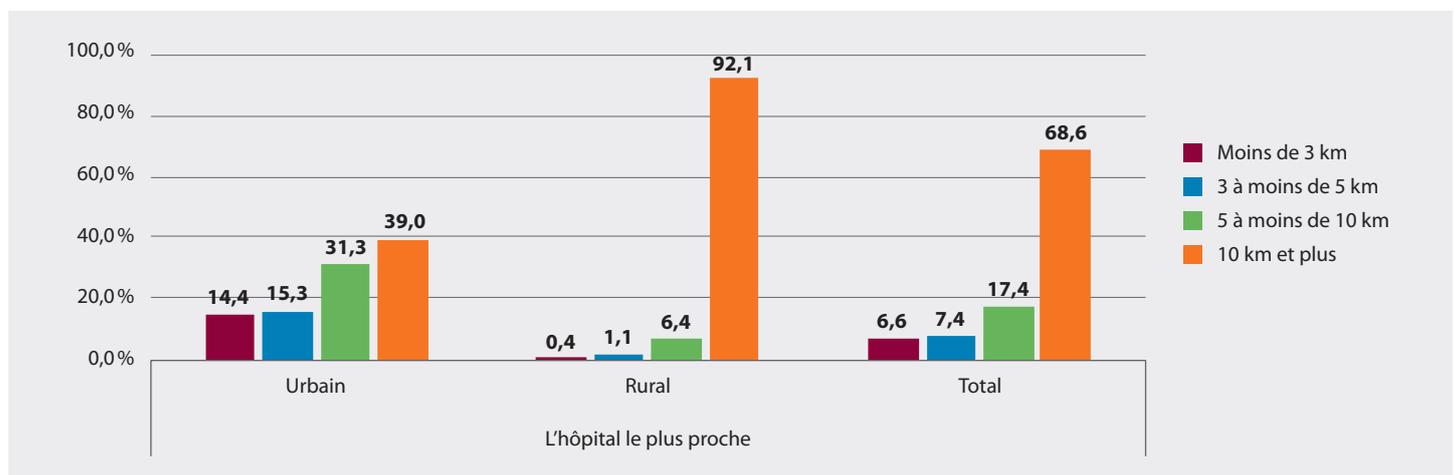
68,6 % des personnes âgées de 60 ans et plus parcourent plus de 10 kilomètres pour se rendre à l'hôpital le plus proche

Concernant de la disponibilité des services de santé, 65,9 % des personnes âgées déclarent qu'il existe un dispensaire ou un centre de santé dans leur environnement, seules 30,3 % affirment qu'il existe un hôpital dans leur environnement immédiat. S'agissant de la distance entre le lieu de résidence des personnes âgées enquêtées et la formation sanitaire la plus proche, 81,1 % d'entre elles parcourent une distance de plus de 3 kilomètres pour arriver au dispensaire ou au centre de santé le plus proche, 93,4 % parcourent plus de 3 kilomètres pour parvenir à l'hôpital le plus proche. Ces distances cachent cependant des disparités entre les milieux de résidence : en milieu rural 0,4 % (14,4 % en milieu urbain) des personnes âgées parcourent moins de 3 kilomètres pour parvenir à l'hôpital le plus proche, 6,4 % (31,3 % en milieu urbain) parcourent entre 5 et 10 kilomètres, et 92,1 % (39 % en milieu urbain) sont dans l'obligation de parcourir plus de 10 kilomètres pour parvenir à l'hôpital le plus proche.

Insatisfaction vis-à-vis la proximité des hôpitaux, la qualité des services de santé et la disponibilité du personnel médical

Le niveau de satisfaction de la proximité des infrastructures et des services médicaux varie selon le type de service. 68 % des personnes âgées déclarent être satisfaites de la proximité des pharmacies, 54,5 % des dispensaires et centres de santé, 47,8 % des cabinets de médecine privée, et seulement 22,6 % sont satisfaites de la proximité des hôpitaux.

Figure 2
Distance par rapport à l'hôpital le plus proche, 2016



Source : Calculs de l'auteur, ENPMDD, HCP (2016).

Les problèmes rencontrés par les personnes âgées de 60 ans et plus concernant les services de santé sont « la qualité des services » (26,3 %), « le manque de personnel médical, de spécialistes et d'équipements » (21,7 %), « le manque de moyens financiers » (16,6 %), « l'éloignement et la faible présence des infrastructures de santé » (14 %), et « la gouvernance, la corruption et le népotisme » (13,8 %).

Qualité « faible » de la couverture médicale face aux dépenses élevées de santé chez les personnes âgées

A cette insatisfaction de la qualité des services médicaux s'ajoute une insatisfaction par rapport au système de couverture médicale face au coût élevé des prestations médicales.

Bien que leur poids dans la population totale ne représente en 2014, que 9,4 %, les paiements directs en soins de santé engagés par les personnes âgées représentent 25 % du total des paiements directs en soins de santé des ménages. En 2014, les dépenses directes en soins de santé (en moyenne) s'élèvent à 1 900 dirhams par an pour les personnes âgées, ces dépenses sont de l'ordre de 1 066 dirhams en 2019 (ENSR, 2019-2020).

En 2016, près de 45,5 % des personnes âgées de 60 ans et plus ont déclaré être dans l'obligation, au cours des cinq dernières années, de faire face à des dépenses de santé « exceptionnellement élevées », cette proportion est de 43,1 % en milieu urbain et de 48,9 % en milieu rural. A cet égard, selon les résultats de l'ENPSF 2018, 73,5 % des personnes âgées de 60 ans et plus revendiquent la gratuité des traitements médicaux, cette proportion est de 71,5 % en milieu urbain et 76,7 % en milieu rural.

Quant au mode de financement de ces dépenses de santé exceptionnelles, 31 % de ces personnes ont déclaré financer ces dépenses avec leurs revenus. Pour les 69 % restantes, ces dépenses ont été couvertes par le recours soit à « la ponction de l'épargne » (32,4 %), soit à « l'endettement » (28,4 %), soit même à « la vente d'actifs du ménage ou de la famille » (8,2 %). Pour réduire le recours à l'endettement ou aux paiements directs par les ménages des services de santé, 92,6 % des personnes âgées proposent d'« étendre l'assurance maladie à toute la population ».

L'appui social public et la généralisation de la couverture sociale sont les principales priorités des personnes âgées

Selon les données de l'Enquête nationale sur les sources de revenu (ENSR) 2019, près des deux tiers des personnes âgées de 60 ans et plus (64,8 %) bénéficient d'une couverture médico-sanitaire par un système d'assurance maladie y compris le RAMED. Cette part diffère selon le sexe et le milieu

de résidence : 70,1 % des hommes âgés ont une couverture médicale contre 60,1 % des femmes âgées, et 70,4 % des citadins contre 55,4 % des ruraux.

La couverture médicale des personnes âgées selon le sexe et le milieu de résidence

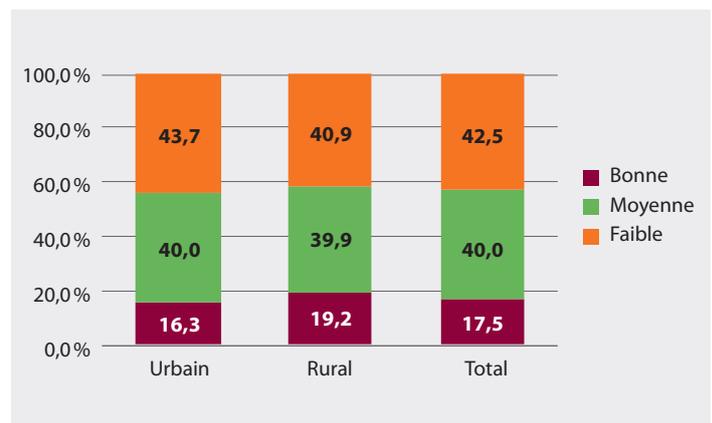
	Sexe		Milieu		Ensemble
	Masculin	Féminin	Urbain	Rural	
Couverture médicale (%)					
Oui, adhérent	65,8	23,9	47,2	38,3	43,9
Oui, bénéficiaire	4,3	36,1	23,2	17,1	21,0
Non	29,9	40,0	29,7	44,6	35,2

Source : Calculs de l'auteur, ENSR, 2019/2020, HCP (2020).

Presque neuf personnes âgées sur dix (87,4 %) jugent que le système de couverture médicale « n'est pas éligible » pour tout le monde. Quant à la qualité des prestations chez les personnes âgées éligibles aux services de couverture médicale, elle est jugée « faible » par 42,5 % d'entre elles et « moyenne » pour 40 %, contre seulement 17,5 % qui la jugent « bonne ». L'ordre d'importance de ces appréciations est inchangé selon le milieu de résidence.

Figure 3

Qualité des prestations de la couverture médicale chez les personnes âgées



Source : Calculs de l'auteur, ENPMDD, HCP (2016).

Les solutions alternatives relevant de la perception des personnes âgées de 60 ans et plus montre que la moitié (50,7 %) des interviewés ont déclaré être d'accord avec « la privatisation des services de santé en vue de généraliser la couverture médicale pour tous ». Questionnées sur leurs inquiétudes quant à l'avenir, les personnes âgées avancent les questions de « la couverture sociale et le financement des retraites » à hauteur de 63,4 %. De plus, par rapport à

Les Brefs du Plan

la proximité des services de santé et la disponibilité du personnel médical, 93,4% sont d'accord avec « *le service obligatoire pour les médecins pour une période déterminée dans les zones éloignées ou pauvres* ».

L'absence d'une protection sociale incite les personnes âgées à et repousser le départ à la retraite

Les personnes âgées déclarent à 47,7% que l'absence ou la faiblesse du système de protection sociale (régime de retraite, allocation de chômage) sont la principale raison qui les pousse à rester actives et à travailler au-delà de 60 ans ; 21,5% déclarent que leur longévité en bonne santé est la principale raison qui les pousse à rester actives. Au même moment, près de deux tiers des personnes âgées questionnées (67,2%) estiment que l'âge de 60 ans est l'âge maximum pour se retirer de la vie active, et 13,9% souhaitent une retraite avant 60 ans.

Conclusion

En définitive, cette étude révèle que la situation des personnes âgées est préoccupante, car leurs perceptions vis-à-vis des services de santé et de la couverture médicale ne reflètent pas les efforts et les avancées quantitatives accomplies en la matière. Cette situation est d'autant plus préoccupante, que l'évolution sociodémographique prévoit une augmentation de leur effectif et une aggravation de leurs difficultés face à l'absence d'une politique d'appui et de prise en charge, une politique qui doit viser :

- l'amélioration de l'accès et la qualité des services de santé ;
- l'amélioration du bien-être et de l'état de santé des personnes âgées ;
- l'amélioration de la protection sociale des personnes âgées, prioritairement celles en situation de dépendance et ou de vulnérabilité ;
- l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées par la mise en place de programmes et de structures d'aide qui leur soient destinées.

